

COMMUNE DE BONIFACIO CORSE DU SUD

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 6 juin 2020

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant Monsieur Don-Jacques SALVINI, retraité, demeurant à SOTTA (20146) LE VILLAGE. Né à SOTTA (20146), le 2 décembre 1898, Célibataire.

Propriétaire des biens ci-après désignés :

A BONIFACIO (CORSE-DU-SUD) 20169, PADOLELLA.

Un ensemble de parcelles de terre.

Cadastré

Section	N°	Lieudit	Surface
A	2	CALAGGIO	00 ha 01 a 80 ca
A	60	PADOLELLA	00 ha 64 a 90 ca
A	61	PADOLELLA	00 ha 07 a 90 ca
A	100	FILETTA	00 ha 17 a 10 ca

Total surface : 00 ha 91 a 70 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : villanova.paule@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire